

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE (BUDGET)**

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le troisième jour du mois de décembre 2024 à 18 h 45, à la salle du Conseil à laquelle sont présent(e)s :

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES**

Étaient présents les membres du conseil suivants :

monsieur Pierre Bisailon, conseillier n°1;  
monsieur Marc Chalifoux, conseiller n° 2;  
madame Gabrielle Ménard-Audet, conseillère n° 3.  
madame Sonia Tarditi, conseillère n° 5.  
monsieur Sylvain Hamel, conseiller n° 6;  
monsieur Denis Thomas, maire.

Étaient absents les membres du conseil suivants :

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Thomas.

La personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Denis Thomas, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil comme le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Denis Thomas, ne votera pas sur les décisions comme le lui permet la loi.

Est également présente, monsieur Marc Chalifoux directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire.

4 personnes sont présentes.

#### **1.1 Résolution 2024-12-335** **OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, appuyée de Marc Chalifoux, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, de procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du 3 décembre 2024 à 18 h 45.

∞ ADOPTÉE ∞

#### **2. Résolution 2024-12-336** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposée par Pierre Bisailon, conseiller municipal, appuyée de Sylvain Hamel, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

∞ ADOPTÉE ∞

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Adoption du budget pour l'année 2025
4. Adoption du Programme triennal d'immobilisation
5. Période de questions (sur les points de l'ordre du jour)
6. Levée de l'assemblée.

### **3. Résolution 2024-12-337**

#### **ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2025**

**CONSIDÉRANT** QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le Conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Proposée par Sylvain Hamel, conseiller municipal, appuyée de Sonia Tarditi, conseillère municipale,

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal adopte le budget pour l'exercice 2025 tel que présenté;

**QU'il** décrète que le document explicatif soit publié sur le territoire de la Municipalité tel que mentionné à l'article 957 du Code municipal;

**QUE** le rapport du budget 2025 soit présenté lors de la séance extraordinaire et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

∞ ADOPTÉE ∞

### **4. Résolution 2024-12-338**

#### **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2025-2026-2027**

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Sylvain Hamel, conseiller municipal

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:**

**QUE** le conseil municipal approuve le programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027 tel que présenté;

**QU'il** décrète que le document explicatif soit publié sur le territoire de la Municipalité tel que mentionné à l'article 957 du Code municipal;

**QUE** le programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027 soit présenté lors de la séance extraordinaire et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

∞ ADOPTÉE ∞

## 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 6. Résolution 2024-12-339

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Sylvain Hamel, conseiller municipal, appuyé de Marc Chalifoux, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du Conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 7 h 22.

☞ ADOPTÉE ☞

---

Denis Thomas  
Maire

---

Marc Chalifoux  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, \_\_\_\_\_, Denis Thomas, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

☞☞☞☞

---